

Conseillère ou conseiller en pédagogie universitaire

Classe : 7

Sommaire de la fonction

Exerce un rôle-conseil, développe et offre des formations en pédagogie universitaire. Conseille et accompagne le personnel enseignant et la direction dans la conception, le développement et la mise en œuvre de projets et de stratégies pédagogiques dans des contextes de diffusion variés.

Tâches et responsabilités principales

1. Anticipe, recueille, analyse et identifie les besoins pédagogiques du personnel enseignant et de la direction.
2. Conseille le personnel enseignant quant aux stratégies d'enseignement, à l'évaluation des apprentissages, à la réussite étudiante, à l'innovation pédagogique et à l'utilisation du numérique en formation. Accompagne dans l'élaboration du design pédagogique et dans la mise en place des stratégies pédagogiques.
3. Propose, adapte ou conçoit, en collaboration avec le personnel enseignant, des outils adaptés aux objectifs d'apprentissage et au contexte d'enseignement. Évalue l'efficacité de ces derniers, suggère des améliorations et assure le suivi.
4. Collabore et intervient dans la planification, l'élaboration, la révision, l'évaluation et l'amélioration continue de programmes et d'activités de formation. Analyse la qualité pédagogique de ces derniers, formule des recommandations.
5. Conseille et collabore dans les projets de développement et d'innovations pédagogiques et en favorise l'avancement.
6. Conçoit et anime des activités de formation ou de perfectionnement sur des thèmes liés à la pédagogie. Développe des ressources pédagogiques afin de soutenir le développement des compétences pédagogiques du personnel enseignant.
7. Conseille et soutient lors du développement d'outils d'évaluation de l'enseignement, analyse et interprète les résultats, suggère des améliorations et en fait le suivi.
8. Collabore dans la mise en place des contrats de formation, des offres de services ou des ententes de partenariat.
9. Assiste le personnel enseignant ou la direction dans l'élaboration des demandes relatives à l'enseignement ou à l'innovation pédagogique.
10. Participe à l'élaboration et à la révision de politiques et de procédures et en assure l'application dans le cadre de son rôle.
11. Effectue une veille informationnelle des développements pédagogiques universitaires et diffuse les éléments d'intérêt aux personnes concernées.
12. Accomplit temporairement des tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.

Note

La liste des tâches et responsabilités principales ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par le personnel professionnel. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la classification de la présente fonction.

Exigences normales

Note

Sous réserve de l'appréciation des compétences, toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente et pertinente pourra être considérée.

Scolarité et expérience

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée et quatre (4) années d'expérience pertinente.
OU

Grade universitaire de 2^e cycle dans une discipline appropriée et deux (2) années d'expérience pertinente.

Créée le 02-05-2022